Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 52 (1901)
Heft: 9

Artikel: Les plantations à grand écartement
Autor: Fankhauser
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-785801

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les plantations à grand écartement.

Par le Dr *Fankhauser*.

Dans ces dernières années d'aucuns ont recommandé de nouveau la plantation à grand écartement et invoqué en sa faveur des motifs divers.

M. le Professeur *A. de Guttenberg*, à Vienne, rappelant les heureux résultats obtenus en Carinthie dans des plantations faites vers le milieu du siècle passé à raison de 2500—3000 plants par hectare, sous le rapport de l'accroissement et de la forme des arbres, préconise comme minimum et maximum les chiffres de 2500 et de 5000 plants à l'hectare.

M. le Dr *Cieslar*, adjoint à la Station de recherches de Mariabrunn, constatant que le couvert complet ne s'établit pas beaucoup plus tard lors même qu'on augmente un peu l'écartement, proposait pour des sols de fertilité bonne ou moyenne, une équidistance de 1,5, 1,75 ou, au plus, 2 m.

M. l'inspecteur adjoint *Jolyet*, professeur à l'école forestière de Nancy, croit, après des essais ayant duré à peine 14 ans, pouvoir considérer l'écartement de 2 m. comme un minimum.

La Société forestière de Saxe s'est aussi occupée de cette question; le rapporteur, cependant vivement contredit par M. le Oberforstmeister *Schulze*, concluait à l'adoption d'un écartement de 1,7 à 1,8 m. pour les situations élevées.

Il est évident qu'on peut réaliser de fortes économies en augmentant l'écartement; elles peuvent être de 40 % en portant par exemple la distance des plants de $1^1/_4$ à $1^3/_4$ m.; si l'on arrive en même temps à établir que l'accroissement en diamètre et en hauteur n'en souffre pas mais y gagne même, on conçoit que les partisans du blanc étoc surtout ne se préoccupent guère des inconvénients de la plantation à grand écartement.

Comme on le sait, l'écartement des plants est commandé par toute une série de facteurs, tels que sol, situation, essence, qualité des plants, soins culturaux, etc.

D'après le rapport annuel du Département fédéral de l'Intérieur, l'épicéa entre pour 60 % dans le nombre des plants de reboisement employés en Suisse. Dans certains cantons cette proportion monte à 90 %. — Nous devons donc examiner la question en tenant compte spécialement de cette essence.

Il est bien établi qu'aux endroits où il croît très fort dans sa

jeunesse, l'épicéa ne subit que très tard l'élagage naturel, que l'élagage artificiel ne saurait remplacer.

Ce qui est plus grave encore, c'est la qualité très inférieure du bois ayant cru très fort; si le commerce n'y prête pas toujours l'attention voulue, cette infériorité se fait infailliblement constater dans la faiblesse du peuplement, qu'on peut se trouver obligé d'exploiter à un âge peu avancé, et dont les produits ne se prêtent qu'à des usages industriels restreints à cause de leur mauvaise qualité. (Voir une relation sur l'excursion faite cette année par les élèves de l'Institut agricole de Vienne dans le Gurkthal: „Oesterr. Forst- und Jagdzeitung" n° 33 de 1901, p. 232.)

Il n'est en effet pas admissible que l'absence de tout peuplement accessoire pendant toute la jeunesse d'un peuplement puisse être sans conséquence pour la suite. Il reste d'ailleurs à faire la preuve qu'un tel peuplement, parvenu au terme d'exploitabilité, aura produit un volume total plus élevé qu'un autre, et que l'accroissement ne faiblira pas de bonne heure.

Par contre il est certain que les conditions pour son développement futur sont moins favorables dans un peuplement qui, jusqu'à l'âge adulte n'a pas eu à éliminer d'arbres inférieurs, que dans un peuplement constitué par des arbres qui ont réussi à prendre le dessus, se dégageant d'une plantation à faible écartement: un déchet éventuel dans ces tiges dominantes, peut être comblé par les retardataires prêtes à prendre leur place.

Ce serait à la montagne, où la gestion est forcément plus extensive, qu'on pourrait le plus facilement admettre la plantation à grand écartement. Mais là il y a lieu surtout de considérer l'utilité de la prompte constitution du couvert, à moins qu'on puisse compter sur un semis naturel consécutif, tel qu'on le voit si souvent se produire entre les rangées de plants dans les régions montagneuses inférieure et moyenne.

Généralement on revient maintenant à la plantation plus serrée. La plupart des auteurs, Gayer, de Lorey, Weise, Schwappach, Hess, Demontzey, de Fischbach, Neumeister, Wagener, etc. recommandent pour l'épicéa un écartement de 1 m. à 1,5 m., et peu d'entre eux trouveraient exagéré celui de 1,2 m. adopté dans beaucoup de cantons, correspondant à un nombre de 7000 plants à l'hectare. Dans l'état actuel de la question on ne peut pas prétendre qu'il soit prouvé que ce nombre est trop élevé.

(Abrégé et traduit librement par *H. Biolley*.)